

FICHE REFLEXE

SIGNALEMENT IGUANE COMMUN

IGUANE COMMUN

INVASIF



Plaque subtympanique



Queue rayée

Animation du Plan National d'Actions
PNA IGUANES
0690 74 03 81



GENDARMERIE
0590 22 47 60



POLICE
MUNICIPALE
0590 89 29 66



POMPIERS
0590 48 37 86

GENDARMERIE, POLICE MUNICIPALE, POMPIERS
reçoivent un signalement d'un Iguane Commun (IC)
à La Désirade

Le service concerné
ne peut pas intervenir

Le service concerné
décide d'intervenir

- ⇒ **SIGNALER** la présence de l'IC à l'équipe d'animation du PNA
- ⇒ **INDIQUER**, le contact du signalant, la date, l'heure de l'observation et le lieu exact (point GPS)
- ⇒ **JOINDRE** une photo si possible

IGUANE
NON CAPTURÉ

IGUANE
CAPTURÉ

STOCKER
l'IC vivant

INFORMER au plus tôt l'équipe d'animation
du PNA de l'évolution de la situation

L'équipe d'animation du PNA missionne une personne habilitée
à la capture et/ou la mise à mort de l'iguane.
L'animal vivant ou déjà mort est rapatrié en Guadeloupe
pour analyses génétiques.

- ◆ En cas d'observation d'iguane commun sur un terrain privé, l'accord du propriétaire doit être obtenu avant de mener la capture.
- ◆ La mise à mort doit se faire avec le moins de souffrances possible infligées à l'animal selon les protocoles définis avec l'équipe d'animation.

